

Nature des épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES)

Note du 5 octobre 1993

SECTION SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Première épreuve : exposé scientifique suivi de deux entretiens avec les membres du jury.

Pour la préparation, et le cas échéant pour la présentation de l'exposé, le candidat utilise les ouvrages figurant sur la liste arrêtée par le jury et les matériels et documents du centre du concours. L'exposé entre pour moitié dans la notation.

2. Deuxième épreuve : épreuve sur dossier.

I. Objectifs généraux de l'épreuve

Cette épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication.

II. Modalités de l'épreuve

Cette épreuve comporte un exposé (trente minutes maximum) suivi d'un entretien (trente minutes maximum) avec les membres du jury.

Pendant le temps de préparation (trois heures) et pendant l'épreuve, le candidat dispose des documents (écrits, audiovisuels, informatiques) remis par le jury.

Chaque candidat admissible se voit proposer par le jury un sujet relatif à un ou plusieurs des domaines du programme du concours.

L'épreuve consiste en une séance, ou une partie de séance, ou un ensemble de séances de cours et/ou de travaux pratiques. Elle peut comporter une ou des activités de terrain. Elle peut s'insérer dans un travail pluridisciplinaire (étude d'un thème transversal, projet d'action éducative, atelier de pratique scientifique notamment).

Lors de l'épreuve, le candidat ne doit pas simuler un cours ou en exposer la préparation. Il analyse tout ou partie de la situation présentée à travers les documents fournis par le jury. L'entretien avec le jury peut s'étendre à d'autres situations et à d'autres domaines du programme.

III. Evaluation des candidats

Lors de l'exposé qui entre pour moitié dans la note, le jury apprécie l'aptitude du candidat à la relation, à la communication et à l'expression orale, ainsi que sa capacité à :

- dégager, dans le cadre du sujet, les aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques de la situation proposée ;
- analyser les problèmes rencontrés, proposer des choix d'objectifs et des solutions envisageables pour développer les apprentissages de savoir et de méthodes par les élèves ;
- appuyer la présentation et l'analyse sur les documents disponibles.

L'entretien permet au jury d'apprécier, à partir du développement de certains aspects de l'exposé, les connaissances, la réflexion et l'esprit critique du candidat sur des problèmes liés à l'enseignement de la discipline.